



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

**PROJET D'APPUI AU PROGRAMME D'URGENCE D'APPUI
A LA SECURITE ALIMENTAIRE (PUASA 2)**

(Financement : EU FCRP TF 096893- BJ)

RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PUASA 2

(Contribution du Gouvernement du BENIN)

FEVRIER 2012

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	1
I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET	1
1.1. Historique	1
1.2. Objectifs du projet	2
1.3. Composantes du projet	2
1.4. Organisation et mise en œuvre du projet	3
1.5. Durée et financement du projet	4
II. RESULTATS ET IMPACTS DU PUASA 2	4
2.1. Principaux résultats obtenus au niveau des composantes	4
2.1.1. Composante « Fourniture d'intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale à court terme »	4
2.1.2. Composante « Promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructure post-récolte »	4
2.1.3. Composante « Renforcement de capacités de l'UGP, des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets »	5
2.1.4. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)	6
2.2. Evaluation d'ensemble de l'impact du projet dans la mise en œuvre de la Réponse globale à la crise alimentaire	6
III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	8
3.1. Evaluation de la conception et de l'atteinte des objectifs du projet	8
3.2. Performances des structures de coordination et de gestion du projet	8
3.3. Leçons à tirer de la mise en œuvre du projet	8
IV. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES DIFFERENTES PARTIES	9
4.1. Appréciations des actions de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale au cours de l'exécution du PUASA 2	9

4.2.	Appréciations de l'action du Gouvernement au cours de l'exécution du PUASA 2	9
4.3.	Appréciation des relations Union Européenne / Gouvernement	9
4.4.	Appréciation des performances des différents prestataires du projet	10
V.	PERSPECTIVES POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET	10
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11
	ANNEXES	12
	<i>Tableau 1 : Tableau de suivi des indicateurs des résultats intermédiaires du projet au 31 Décembre 2011</i>	<i>13</i>
	<i>Tableau 2 : Situation des bénéficiaires du PUASA 2</i>	<i>15</i>
	<i>Tableau 3 : Variation des rendements des cultures</i>	<i>16</i>
	<i>Tableau 4 : Localisation des périmètres aménagés</i>	<i>17</i>
	<i>Tableau 5 : Localisation des infrastructures post- récolte</i>	<i>22</i>
	<i>Tableau 6 : Point des réalisations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) au 31 Décembre 2011</i>	<i>24</i>
	<i>Tableau 7 : Point des réalisations des actions de conception de nouveaux mécanismes institutionnels de distribution d'intrants aux producteurs de cultures vivrières</i>	<i>25</i>
	<i>Tableau 8 : Synthèse de la réalisation du Plan de passation des marchés au 15 Décembre 2011</i>	<i>26</i>
	<i>Tableau 9 : Situation du Crédit intrants au 31 Décembre 2011</i>	<i>28</i>
	<i>Tableau 10 : Niveau de consommation du Don par catégorie de dépenses au 29 Février 2012</i>	<i>30</i>
	<i>Termes de Référence et étendue des prestations du Consultant</i>	<i>31</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGeFIB	Agence de Financement des Initiatives de Base
CE	Commission Européenne
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CP	Comité de Pilotage
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
FPCR TF	<i>(Fonds Fiduciaire d'Intervention en Réponse à la Crise Alimentaire)</i>
GFRP	Global Food Crisis Response Program <i>(Programme d'Intervention en Réponse à la Crise Alimentaire Mondiale)</i>
GPS	
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OP	Organisation de Producteurs
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PUASA	Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire
PUASA 2	Projet d'Appui au Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire – Financement UE
RA	Responsable des Aménagements
RGCF	Responsable de la Gestion Comptable et Financière
ROPC	Responsable des Organisations Paysannes et du Crédit
RSE	Responsable du Suivi-Evaluation
SONAPRA	Société Nationale de Promotion Agricole
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet

INTRODUCTION

Pour faire face à la crise alimentaire survenue en 2007, le Gouvernement du Bénin a initié au début de l'année 2008, le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) en lui assignant le mandat de contribuer à l'accroissement de la production domestique de céréales (maïs et riz), en vue d'atténuer l'impact à court terme de la flambée des prix sur les ménages et de renforcer l'accès des producteurs de cultures vivrières aux intrants agricoles dans le moyen et le long terme.

Le projet d'appui de l'Union Européenne au Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA 2) arrivant à terme le 31 Décembre 2011, il s'avère nécessaire de faire une analyse des réalisations en mettant en évidence les points forts et les points faibles et d'en tirer les leçons qui s'imposent et dégager les perspectives. C'est l'objectif poursuivi à travers cette contribution synthétique du Gouvernement qui, pour la circonstance, a fait appel aux services d'un consultant (*) pour l'assister dans cet exercice.

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1. Historique

A partir de l'année 2007, les prix des denrées alimentaires ont amorcé une tendance à la hausse au Bénin. A travers des mesures variées telles que la suppression de droits de douane sur l'importation des denrées alimentaires, le contrôle des prix et autres subventions dont les coûts ne sont pas viables, le Gouvernement a essayé de maîtriser la hausse des prix des denrées alimentaires qui, nonobstant ces efforts, ont connu un accroissement de 8%. En dépit de leur coût économique et fiscal élevé, ces mesures n'ont pas réussi à empêcher la hausse des prix de s'accélérer et d'affecter les consommateurs. L'augmentation du prix du pétrole d'environ 25% depuis juillet 2008 a accéléré, de manière drastique, la recrudescence du coût de vie et aggravé la situation. La magnitude du choc, mesurée à l'égard de la hausse des prix des produits alimentaires et des intrants agricoles est alarmante.

En dépit des mesures prises par le Gouvernement depuis Novembre 2007, le pays connut une crise exacerbée surtout dans les principales agglomérations urbaines, liée à une chute de la production des principales céréales. Cette réduction de la production est due à l'absence de mécanismes adéquats de distribution pour assurer la fourniture de semences, d'intrants agricoles et autres intrants et services certifiés nécessaires aux producteurs et aux entreprises rurales. Au début de l'année 2008, le Gouvernement a initié sur fonds propres, (6.120.500.000 CFA), le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) visant à renforcer la production alimentaire nationale (céréales : maïs et riz) à très court terme. Un Groupe de Travail Intérimaire du PUASA¹ a été mis sur pied par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la mise en œuvre du PUASA. En ce qui concerne le riz et le maïs, l'objectif du PUASA est d'améliorer la balance alimentaire à travers la production en six (6) mois, de 48.000 tonnes de céréales dont 21.750 tonnes de riz et 26 250 tonnes de maïs, particulièrement à travers le soutien aux petites exploitations agricoles situées dans les principales vallées fluviales où l'eau est disponible dans la plus grande partie de la saison sèche.

Vers le milieu de l'année 2008, des informations sur la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale ont amené à considérer la crise alimentaire comme structurelle et non conjoncturelle, d'où la nécessité de prendre des dispositions pour poursuivre le PUASA et consolider ses acquis jusqu'à fin 2010. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Bénin a transformé le PUASA originel en un programme plus étendu avec des objectifs plus ambitieux dénommé, «PUASA intensifié» d'un montant de (145 million \$ US 62,3 milliards de francs CFA, visant à renforcer la production alimentaire nationale (céréales, tubercules, productions animales et laitières et produits de pêche). La contribution financière initiale de 6 250 500 000 de francs CFA allouée au PUASA à son démarrage en 2008 a été considérée dans ce cadre, comme la contrepartie nationale partielle à ce programme

(*) Benjamin K. SOUDE /Ingénieur Agronome RTS - Analyste de Projets D. R. - Spécialiste en Organisation et Gestion de Projets D. R.

¹ Projet d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA)

Suite à la requête du Gouvernement adressée à ses partenaires techniques et financiers les invitant à soutenir ses efforts à travers le PUASA, la Banque Mondiale a été l'une des premières institutions à apporter, dès 2009, un appui du Bénin pour la résorption de la crise à partir de son Programme de lutte contre la Crise Alimentaire Mondiale (GFRP) et Le Fonds Fiduciaire d'Intervention en Réponse à la Crise Alimentaire (FPCR TF).

Pour soutenir les activités du PUASA en 2010 et 2011, l'Union Européenne a alloué à la Banque Mondiale, sous forme de don, 6,5 millions d'Euros au titre de la Facilité Alimentaire (*Food Facility*) de la Commission Européenne (CE) (Projet d'appui au PUASA_ Don EU FCRP TF 096893- BJ).

1.2. Objectifs du projet

Le Projet d'appui au PUASA ou PUASA 2 a le même objectif que le PUASA, à savoir, accroître la production de céréales (principalement de maïs et de riz) dans trois régions du Bénin en continuant de faciliter l'accès des producteurs aux intrants et de développer les activités de petite irrigation et de renforcement de capacité.

Spécifiquement il devait :

- a. fournir des intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale de vivriers au cours de la campagne 2010-2011 et apporter un appui technique en vue de concevoir de nouveaux mécanismes institutionnels de marché requis pour assurer l'accès durable des producteurs de cultures vivrières aux engrais, semences certifiées et autres intrants.
- b. appuyer la réalisation de projets d'aménagement ou la réhabilitation de périmètres d'irrigation à petite échelle à base communautaire, la construction de puits artisanaux maraîchers, la fourniture aux bénéficiaires de matériels d'irrigation et la réalisation d'infrastructures post-récolte dans les zones ciblées.
- c. renforcer la capacité de l'UGP dans les domaines de la gestion, la coordination, l'administration, le suivi et l'évaluation du Projet, y compris les audits financiers et techniques, l'évaluation d'impact environnemental et fournir des services de consultants et la formation pour renforcer la capacité des producteurs et des bénéficiaires des Sous-Projets, dans les domaines de l'utilisation d'engrais et le développement des périmètres d'irrigation à petite échelle.

1.3. Composantes du projet

Le projet comprend trois composantes, à savoir, (i) la fourniture d'intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale à court terme, (ii) la promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructure post-récolte et (iii) le renforcement de capacités de l'UGP, des producteurs et des bénéficiaires des Sous-Projets.

La composante « *Fourniture d'intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale à court terme* » vise à soutenir les activités du PUASA à travers la fourniture d'intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale de vivriers au cours de la campagne 2010-2011. Il s'agit de :

- i) financer les services de fourniture, de transport, de stockage et de distribution de 3.275 tonnes d'engrais auprès d'environ 15.500 producteurs de maïs et de riz, de manière à faire générer une production additionnelle de 12.000 tonnes de maïs sur 12.000 hectares et une production additionnelle de 3.500 tonnes de riz sur 3.500 hectares ;
- ii) financer les services de fourniture, de transport, de stockage et de distribution de 300 tonnes de semences améliorées de maïs auprès d'environ 12.000 producteurs de maïs, de manière à faire générer une production additionnelle de 12.000 tonnes de maïs sur 12.000 hectares ;
- iii) financer les services de fourniture, de transport, de stockage et de distribution de 245 tonnes de semences améliorées de riz auprès d'environ 3.500 producteurs de riz, de

manière à faire générer une production additionnelle de 3.500 tonnes de riz sur 3.500 hectares ;

- iv) apporter un appui pour la conception et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de livraison d'intrants axés sur le marché visant à garantir l'approvisionnement durable en intrants (engrais, semences certifiées et autres intrants) des producteurs de cultures vivrières.

La composante « *Promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructures post-récolte* » vise à soutenir les activités du PUASA à travers la réalisation de projets d'aménagement ou la réhabilitation de périmètres d'irrigation à petite échelle à base communautaire, la construction de puits artisanaux maraîchers, la fourniture aux bénéficiaires de matériels d'irrigation et la réalisation d'infrastructures post-récolte dans les zones ciblées. Il s'agit de :

- i) la mise à disposition de sous-subsidations pour le financement de projets d'aménagement ou de réhabilitation de périmètres d'irrigation à petite échelle à base communautaire dans les Zones Ciblées de 2.000 hectares de périmètres équipés de 2.000 forages tubés dans la vallée du Niger et 1.000 hectares de bas-fonds aménagés dans la vallée des fleuves Mono et Couffo ;
- ii) l'appui à la construction de 200 puits artisanaux maraîchers pour les périmètres d'irrigation à petite échelle dans la vallée des fleuves Mono et Couffo ;
- iii) la fourniture de 2.200 motopompes avec accessoires aux bénéficiaires de matériels d'irrigation ;
- iv) la réalisation d'infrastructures post-récolte (35 magasins de stockage et 70 aires de séchage) dans les zones ciblées.

Quant à la composante « *Renforcement de capacités de l'UGP, des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets* », elle vise à renforcer la capacité de l'UGP dans les domaines de la gestion, la coordination, l'administration, le suivi et l'évaluation du Projet et la capacité des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets, dans les domaines de l'utilisation d'engrais et le développement des périmètres d'irrigation à petite échelle. Spécifiquement elle devait permettre de :

- i) financer les services de consultants, de formation, d'acquisition d'équipements et fournitures de bureau, et autres dépenses nécessaires pour renforcer la capacité de l'UGP dans les domaines de la gestion, la coordination, l'administration, le suivi et l'évaluation du projet, y compris l'évaluation d'impact environnemental et autres évaluations relatives à la protection de l'environnement ;
- ii) financer les services de consultants et de formation pour renforcer les activités de contrôle de gestion du projet (audits financiers et techniques) ;
- iii) renforcer la capacité des producteurs et des bénéficiaires des Sous-Projets, dans les domaines de l'utilisation d'engrais et le développement des périmètres d'irrigation à petite échelle à travers la fourniture de services de consultants et de formation.

1.4. Organisation et mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du Projet repose sur cinq (5) structures que sont :

- i) *Le Comité de Pilotage (CP)* composé des représentants (i) du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (ii) du Ministère de l'Economie et des Finances, (iii) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, (iv) des Organisations des producteurs, et (v) des distributeurs privés d'intrants agricoles. Ce Comité est chargé de la supervision générale du projet.
- ii) *L'unité de Gestion du projet (UGP)* sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, est chargée de l'exécution et du suivi des activités quotidiennes du projet y compris la passation des marchés, les décaissements, la gestion comptable et financière. L'UGP comprend un Coordonnateur du programme, un Responsable de production, un Responsable des aménagements, un Responsable de suivi évaluation, un Responsable de l'approvisionnement et de la distribution des intrants, un Responsable des

organisations paysannes et crédits, et un Responsable de la gestion financière et comptable en plus du personnel administratif.

- iii) *Les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA)* opérant sur la base d'un Mémoire d'Entente entre l'UGP et eux pour la fourniture de services agricoles, sont chargés de : (i) l'identification et de la sélection des bénéficiaires, (ii) la facilitation des relations contractuelles entre l'UGP et les organisations de producteurs, y compris les activités de recouvrement de crédit, (iii) le stockage des intrants agricoles et la gestion de leur distribution, (iv) la fourniture des services de vulgarisation et (v) la sensibilisation des producteurs pour le recouvrement des crédits.
- iv) *La Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)* qui est partie prenante avec le PUASA dans la fourniture des semences améliorées et de l'organisation de la commercialisation des produits agricoles vivriers.
- v) *L'Agence pour le Financement des Initiatives de Base (AGeFIB)*, sur la base d'un Accord de gestion financière, est chargée d'appuyer les communautés de base en matière de gestion financière dans le cadre des réalisations des aménagements et des infrastructures de traitement post-récolte.

1.5. Durée et financement du projet

Le projet, d'une durée de deux (2) ans est entré en vigueur le 07 mai 2010 pour s'achever le 31 Décembre 2011 après une demande de prorogation de quatre (4) mois.

Le coût global du projet a été estimé à 6,5 millions d'Euros et est assuré par l'Union Européenne à travers l'Accord de Don EU FCRP TF 096893- BJ.

II. RESULTATS ET IMPACTS DU PUASA 2

Dans l'ensemble, les objectifs principaux et directs ont été atteints et dans certains cas, largement dépassés et les résultats obtenus ont été jugés satisfaisants aussi bien par les bénéficiaires que par l'Administration, l'Union Européenne et la Banque Mondiale.

2.1. Principaux résultats obtenus au niveau des composantes

2.1.1. Composante « Fourniture d'intrants agricoles pour le renforcement de la production nationale à court terme »

Les résultats obtenus au niveau de cette composante se résument comme suit :

Sur 3.275 tonnes d'engrais (2.400T pour le maïs et 875T pour le riz) réceptionnées, 3.274 tonnes ont été mises en place dont 3.127,7 tonnes ont été cédées aux producteurs au prix de 242 F CFA le Kg (40% de subvention). Le stock d'engrais disponible est d'environ 146 tonnes.

Le montant total du crédit intrants agricoles recouvré au 31 Décembre 2011 est de 626.351.475 FCFA sur 688.083.000 FCFA soit un taux de recouvrement de 91%.

La distribution d'engrais aux producteurs a été précédée par la mise en place de 784 tonnes de semences soit 320 tonnes de riz et 464 tonnes de maïs à bonne date contre 545 tonnes de semences prévues. Les semences ont été cédées gratuitement aux producteurs sur fonds de contrepartie.

2.1.2. Composante « Promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructure post-récolte »

Au niveau de cette composante, les résultats obtenus se résument comme suit :

Réhabilitation de périmètres d'irrigation à petite échelle

Les travaux d'aménagement à caractère communautaire réalisés par les groupements de producteurs sont achevés. Le taux global d'exécution des travaux est de 100%.

Travaux de réalisation de 2.640 puits tubés

Les travaux sont actuellement achevés sur tous les sites retenus dans les communes de Malanville et de Karimama. Les 2.640 motopompes ont été livrées.

Travaux de réalisation de 400 puits artisanaux

Ces travaux à caractère communautaire prévus pour équiper 2360 ha de bas-fonds dans la région des Collines et dans les départements du Mono-Couffo sont achevés. Les 400 motopompes prévues pour la mise en service des puits artisanaux ont été également entièrement livrées aux bénéficiaires.

Travaux de construction des infrastructures post-récolte

Les contrats de construction des 35 Magasins de stockage ont tous été signés par le MEF et les travaux sont achevés sur tous les sites. S'agissant des travaux d'aménagement de 70 aires de séchage, tous les marchés ont été signés en dehors de deux lots de 22 aires de séchage dont l'attribution n'a pas été approuvée par le DNCMP. Tous les travaux de construction des aires de séchage sont également achevés sur les 48 sites retenus.

2.1.3. Composante « Renforcement de capacités de l'UGP, des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets »

Les résultats obtenus au niveau de la composante « *Renforcement de capacités de l'UGP, des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets* » se résument comme suit :

Renforcement de capacités

Formations

- Renforcement des capacités de 60 représentants d'organisations des producteurs sur la réalisation des aménagements sommaires ;
- Renforcement des capacités de 119 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur les opérations phytosanitaires contre les ravageurs des cultures en végétation ;
- Renforcement des capacités de 60 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur la mécanisation des opérations culturales ;
- Renforcement des capacités de 112 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur les itinéraires techniques du riz ;
- Renforcement des capacités de 40 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur l'organisation de la commercialisation ;
- Renforcement des capacités de 120 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur la fertilisation des champs de riz et de maïs ;
- Renforcement des capacités de 120 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs sur les opérations post-récolte ;
- Renforcement des capacités de 169 Agents des CeRPA et 77 représentants d'organisations des producteurs sur la gestion des stocks d'intrants ;
- Renforcement des capacités de 80 Agents des CeRPA et représentants d'organisations des producteurs et des élus locaux sur la gestion environnementale ;
- Renforcement des capacités de 54 représentants d'organisations des producteurs sur la gestion durable des aménagements ;

Acquisition d'équipements

- Acquisition de deux (02) véhicules 4x4 Station Wagon Diesel ;
- Acquisition de 70 appareils GPS pour les Agents des CeRPA ;
- Acquisition de mobiliers de bureau pour l'UGP ;
- Acquisition de matériel informatique pour l'UGP ;

Services de Consultants

- Etude de référence des indicateurs de suivi du PUASA ;
- Enquête statistique sur les emblavures et les rendements des cultures de maïs et de riz dans les Communes d'intervention du PUASA 2 ;
- Etude de l'incidence des prix des denrées alimentaires sur la situation des ménages au Bénin ;
- Audit des comptes des exercices 2010 et 2011 ;
- Appui pour l'élaboration du rapport d'achèvement de PUASA 2.

2.1.4. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures proposées au titre du CGES du PUASA 2 pour l'atténuation des effets éventuels des activités sur l'environnement, deux types d'actions ont été menés.

- **Renforcement de capacités** des producteurs, agents d'encadrement et Elus locaux à travers deux ateliers de formation portant le premier sur la gestion durable des aménagements hydro-agricoles et le second sur la gestion des stocks d'intrants.
- **Suivi du niveau de la nappe phréatique.** Enfin, après avoir formellement reçu l'autorisation de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour la mise en œuvre du Projet, le Projet a pris les dispositions pour la commande et l'installation de 15 piézomètres sur les différents sites aménagés pour le suivi de la ressource eau au niveau de la nappe phréatique. La Banque a demandé de reprendre la procédure en consultant les sociétés spécialisées dans le domaine des piézomètres. Les délais ne permettant pas de reprendre la procédure, il est envisagé de les acquérir dans le cadre du PADA.

Par rapport au suivi environnemental, il n'a pas été observé des cas de nuisance liés à l'utilisation des engrais et pesticides dans la zone du projet.

2.2. Evaluation d'ensemble de l'impact du projet dans la mise en œuvre de la Réponse globale à la crise alimentaire

On peut dire que le PUASA 2, dans son ensemble, a eu un impact un tant soit peu mitigé dans la zone d'intervention. Ainsi, on peut constater que :

Au niveau de la Composante « Fourniture d'intrants agricoles »

- 47,23% des superficies emblavées soit 7 320 ha sur les 15 500 ha prévus ont été traitées avec les doses adéquates d'engrais, soit respectivement 6 321 ha de maïs et 999 ha de riz, tandis que le nombre de producteurs utilisant la dose adéquate d'intrants agricoles est de 27,20%. Cette situation est expliquée par quatre (4) faits suivants :
 - (i) Détournement d'une partie des engrais vers d'autres cultures ;
 - (ii) Utilisation des arrières effets des engrais des anciennes parcelles « coton » ;
 - (iii) Non maîtrise des techniques d'épandage d'engrais ;
 - (iv) Scepticisme sur les doses d'engrais recommandées ;
- Les 784 tonnes de semences dont 320 tonnes de riz et 464 tonnes de maïs mises en place ont été faites gratuitement aux producteurs sur fonds de contrepartie. L'accroissement des demandes des producteurs nécessitera un accroissement de la

contribution de l'Etat et toute difficulté pour assumer ce financement portera fortement préjudice à cette opération. Aussi sera-t-il urgent de se pencher sur la question du niveau et des mécanismes de subvention dans le sens de la durabilité de la production et de la distribution des semences ;

- 91% des crédits intrants mis en place ont pu faire l'objet de récupération, ce qui est une nette amélioration par rapport à la phase 1 du PUASA où le taux de récupération a été de 66,45%. Cette amélioration est due en partie au fait que qu'une bonne partie des engrais a été cédée au comptant aux producteurs ;
- Les résultats des enquêtes de collecte des données sur les emblavures et les rendements ont permis d'estimer la production des bénéficiaires du projet à 39.711 tonnes pour le maïs et à 14.600 tonnes pour le riz sur la base d'un rendement moyen de 2,04 t/ha pour le maïs et de 4,5 t/ha pour le riz. Les productions additionnelles estimées sont respectivement de 14.066 tonnes et de 4.094 tonnes pour le maïs et le riz sur la base de la comparaison avec les rendements historiques des cinq dernières années qui sont de 1,32 t/ha pour le maïs et 3,24 t/ha pour le riz.

Cette production devrait permettre de mettre sur le marché, des quantités de céréales pendant la période de soudure et contribuer de manière significative à atténuer la tension des prix des denrées alimentaires et donc un accès accru des populations aux aliments de base au niveau des zones d'intervention du projet, sous réserve que les problèmes de commercialisation rencontrés en début de campagne (financement des structures de commercialisation, interdictions gouvernementales pour l'exportation, etc..) trouvent des solutions idoines.

Au niveau de la Composante « Promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructure post-récolte »

- 3.246 ha sur 5.000 ha aménagés ont pu être exploités au cours de la campagne du fait que :
 - (i) environ 2.700 ha aménagés ont été vers la fin de la campagne suite aux retards enregistrés dans le transfert des fonds entre les structures de l'AGeFIB et les communautés à la base ;
 - (ii) la livraison et la mise en service des 2.000 motopompes, bien que commandées dans les délais prescrits, ont connu du retard suite aux difficultés avec les Services des Douanes.

Pour une exploitation efficace de ces aménagements, il serait opportun que des dispositions soient prises en ce qui concerne :

- (i) la sécurisation foncière des sites aménagés ;
 - (ii) le suivi de la nappe phréatique au niveau des forages et puits artisanaux ;
 - (iii) le suivi de l'impact environnemental au niveau des sites aménagés.
- les 35 magasins de stockage et 48 aires de séchage réalisés n'ont pas pu être exploités au titre de la campagne agricole écoulée du fait que leur achèvement a eu lieu en fin d'exercice et qu'il manque quelques accessoires (palettes pour les magasins de stockage). Pour permettre une exploitation rationnelle et durable de ces infrastructures, des dispositions devront être prises pour :
 - (i) la sécurisation foncière des sites abritant ces infrastructures ;
 - (ii) la formulation de convention pour la gestion des magasins de stockage ;
 - (iii) l'équipement des magasins en accessoires adéquats ;
 - (iv) le suivi de l'impact environnemental au niveau des sites d'implantation des infrastructures post-récolte.

Au niveau de la Composante « Renforcement de capacités de l'UGP, des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets »

Les différentes formations organisées dans le cadre du renforcement de capacités des bénéficiaires et responsables des Organisations des producteurs ont été fort bien appréciées par ces derniers parce que :

- elles répondaient à leurs préoccupations ;

- elles ont permis beaucoup d'échanges entre participants de divers horizons lors des ateliers.

Cependant, des problèmes sont apparus et pourraient annihiler les effets attendus des différentes formations. Il s'agit essentiellement de l'extension des formations au profit de l'ensemble des bénéficiaires et du suivi post-formation.

Les actions de renforcement de capacités des Agents des CeRPA, notamment en ce qui concerne la dotation en appareils GPS, ont été fort appréciées mais restent insuffisantes (70 Appareils GPS pour 33 CeCPA, soit 2 par CeCPA).

III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'évaluation de la mise en œuvre du projet portera sur :

- l'évaluation de la conception et de l'atteinte des objectifs du projet ;
- les performances des structures de coordination et de gestion du projet ;
- les leçons à tirer de la mise en œuvre du projet.

3.1. Evaluation de la conception et de l'atteinte des objectifs du projet

Au regard des résultats obtenus (Tableau 1 en annexe), on peut retenir que les objectifs retenus étaient adaptés à la situation et s'intègrent bien à la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté et de lutte contre l'insécurité alimentaire définie par le Gouvernement.

Dans son ensemble, la conception du projet est satisfaisante d'autant plus qu'elle a permis une meilleure prise de conscience et une responsabilisation des bénéficiaires dans la prise en charge de la recherche de solution à leurs problèmes de développement tout en s'appuyant sur les services publics que sont les CeRPA et leurs démembrements que sont les Centres Communaux pour la Promotion Agricole (CeCPA) grâce aux différentes activités de renforcement de capacités.

3.2. Performances des structures de coordination et de gestion du projet

Les structures de coordination et de gestion du projet ainsi que le Comité de pilotage et l'UGP ont fonctionné de manière satisfaisante.

Pour ce qui concerne l'UGP, il faut noter que les différentes recommandations des missions de supervision de la Banque ont grandement contribué à sa performance.

Sur le plan de la gestion financière, il est à noter que le Don a été consommé à 91% au 29 Février 2012, date de clôture du projet, contre 58,15% au 29 Décembre 2011, date d'achèvement du projet.

En ce qui concerne la passation des marchés, les différents dossiers, en dehors des dossiers d'acquisition des piézomètres, de construction de 22 aires de séchage et de l'audit technique de tous les ouvrages réalisés non conduits à leurs termes, tous les autres ont connu des aboutissements heureux même si les procédures ont enregistré du retard. Pour les 3 marchés cités ci-dessus et non passés dans les délais requis, il est prévu qu'ils soient réalisés dans le cadre du PADA. Pour ce qui concerne la mission d'audit financier 2011, le déroulement de la mission court en Janvier – Mars 2012.

3.3. Leçons à tirer de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du PUASA 2 a permis de confirmer l'intérêt que les producteurs portent aussi bien à la disponibilité et à l'utilisation d'intrants spécifiques (engrais spécifiques et semences améliorées) qu'aux aménagements hydro-agricoles et infrastructures de mise en marché pour obtenir un accroissement subséquent de la production vivrière. Mieux, il est apparu que ceux-ci sont bien disposés à s'impliquer dans les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants et de

réalisation des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures de mise en marché des produits vivriers si les mécanismes et les rôles des différents acteurs sont clairement définis et les systèmes et circuits de commercialisation connus.

Autre leçon que l'on peut retenir est que les procédures de passation de marchés telles qu'elles sont actuellement ne sont pas toujours adaptées pour les situations d'urgence et une attention devra être portée à leur révision ou amendement de manière à faciliter la mise à disposition des intrants et équipements dans des délais permettant d'atteindre rapidement les résultats escomptés.

Pour les prochains projets relatifs à la sécurité alimentaire il serait souhaitable que, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la productivité à travers la fourniture des semences améliorées et les engrais spécifiques il soit envisagé la prise en compte de la réalisation des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures de mise en marché des produits vivriers, tout en améliorant leur conception et leurs modes d'exploitation, et l'appui aux opérateurs privés pour une meilleure implication dans le système de commercialisation.

IV. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES DIFFÉRENTES PARTIES

4.1. *Appréciations des actions de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale au cours de l'exécution du PUASA 2*

Les actions de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale au cours de l'exécution du PUASA 2 devaient concerner :

- le décaissement des ressources du Don ;
- l'émission des avis de non objection ;
- les missions de supervision et d'appui de la Banque Mondiale.

La Banque a régulièrement effectué les déboursements de fonds selon les procédures et émis les avis de non objection dans les délais requis.

Sur le plan des missions de supervision trois missions ont pu avoir lieu (18 au 22 Avril 2011, 07 au 12 Septembre 2011 et 27 au 30 Décembre 2011) et le suivi des recommandations qui en découlent ont été régulièrement assumés par la Banque et la partie Béninoise.

4.2. *Appréciations de l'action du Gouvernement au cours de l'exécution du PUASA 2*

Les performances du Gouvernement concernent essentiellement la supervision du projet à travers le fonctionnement du Comité de pilotage du projet. Le Comité de pilotage a tenu les assises conformément aux prescriptions et a régulièrement émis des recommandations et opéré des arbitrages qui ont permis une bonne exécution du projet. Mieux, plusieurs missions de suivi ont été organisées par le MAEP pour se rendre compte de l'état d'avancement du projet et faire des recommandations ou prendre des mesures en vue des corrections des insuffisances relevées.

Toutefois une (01) situation a un tant soit peu, perturbé le bon fonctionnement du projet, à savoir, les délais assez longs requis pour les passations des marchés et l'obtention des avis de non objection de la DNCMP, en vue de la réalisation des infrastructures, liés aux questions de prépondérance entre les règles de passation de marchés de la Banque Mondiale sur celles du Code des Marchés Publics ;

4.3. *Appréciation des relations Union Européenne / Gouvernement*

Les relations entre l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Gouvernement ont été bonnes tant sur le plan technique que financier, et toutes les décisions ont souvent fait l'objet d'échanges au cours des missions de supervision avant leur finalisation officielle.

4.4. *Appréciation des performances des différents prestataires du projet*

L'évaluation des performances des principaux prestataires impliqués dans la mise en œuvre du projet concernera essentiellement les CeRPA, l'ONASA, l'AGeFIB et les consultants.

Performances des CeRPA

Les performances des CeRPA se sont améliorées par rapport au PUASA 1 notamment en matière de planification, de conduite des appuis aux producteurs et de communication avec l'UGP. Cette amélioration de performance est liée entre autres :

- à une meilleure responsabilisation de la Cellule focale du PUASA au sein des CeRPA (Augmentation des effectifs : 3 au lieu de 1, mise en réseau « *Corporate* ») ;
- l'augmentation du nombre d'agents des CeCPA participant aux formations ;
- au renforcement de capacité des agents au niveau des CeCPA (formation, fourniture d'appareils GPS, appuis matériels et financiers, etc..).

Une plus grande implication des RCPA et des structures des Directions Générales des CeRPA, notamment dans les activités de formation et de post-formation (restitution des formations à la base, suivi de la mise en œuvre effective des pratiques sur le terrain, etc..) pourraient améliorer cette performance.

Performances de l'ONASA et de la SONAPRA

Le rôle de l'ONASA en matière de gestion de la récupération des crédits intrants et de l'organisation de la commercialisation des produits vivriers a été quasiment estompé dans le cadre du PUASA 2. Par contre celui de la SONAPRA a été accru notamment pour la fourniture des semences aux producteurs et la commercialisation des produits agricoles vivriers.

La mise en place des semences a connu des retards du fait que l'achat des semences certifiées auprès des producteurs semenciers par la SONAPRA n'est pas automatique. Mieux, les paiements des semenciers ont connu des retards occultant la production.

Performance de l'AGeFIB

L'activité essentielle de l'AGeFIB dans le cadre du PUASA 2 était d'appuyer les communautés de base en matière de gestion financière dans le cadre des réalisations des aménagements et des infrastructures de traitement post-récolte. Cette activité a été conduite à la satisfaction des communautés de base.

Synergie avec d'autres partenaires

L'UGP a entretenu des relations avec plusieurs projets et programmes intervenant dans le cadre de la sécurité alimentaire à travers des conventions pour des prestations de service. Cependant, des problèmes de coordination et de synergie d'actions entre ces projets/programmes et les CeRPA sont apparus sans toutefois perturber les résultats attendus et atteints.

Pour que ces problèmes ne perturbent pas à terme la conduite des activités, il serait opportun de mettre en œuvre des cadres de concertation techniques au niveau régional.

V. PERSPECTIVES POUR LA PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET

D'une manière générale, le PUASA 2, bien qu'ayant enregistré des résultats satisfaisants a révélé quelques insuffisances qui, à terme, perturberont la pérennisation des acquis si certaines mesures ne sont pas prises. Elles concernent :

- 1) le fonctionnement des comités de gestion des infrastructures qui devra être mis en œuvre et être renforcé ;
- 2) la sécurisation foncière des sites abritant les aménagements et les infrastructures mises en place dans le cadre du projet ;
- 3) la gestion des superficies des cultures de contre-saison en relation avec les débits des puits installés au niveau des aménagements ;
- 4) l'expérimentation et de l'amélioration des mécanismes novateurs d'accès des producteurs de produits vivriers aux intrants spécifiques ;
- 5) l'approfondissement et l'amélioration des dispositifs et mécanismes pour la commercialisation des produits vivriers.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le PUASA 2 a permis de renforcer les activités engagées dans le cadre du PUASA1 notamment en poursuivant les activités de fournitures d'intrants agricoles spécifiques et en y incluant des activités de promotion de petits projets d'irrigation et d'infrastructures post récolte. Les résultats obtenus permettent de conclure que pour atteindre un niveau de production permettant d'assurer la sécurité alimentaire des populations, il est important de mettre l'accent tout aussi bien sur l'amélioration de la productivité à travers la fourniture d'intrants agricoles spécifiques et de semences améliorées que sur la réalisation des aménagements hydro-agricoles de petites taille et les infrastructures post récolte. Cependant la dimension humaine ne devra pas être occultée mais plutôt recherchée à travers une meilleure implication des producteurs dans la mise en œuvre des activités et le renforcement de capacités de ces derniers en matière de gestion des intrants, des aménagements et infrastructures post récolte, d'organisation de la commercialisation.

Pour la pérennisation des acquis de PUASA 2, une attention particulière devra être portée sur les recommandations ci-après :

- (i) Mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement des comités de gestion des infrastructures ;
- (ii) Prendre les dispositions pour une sécurisation foncière des sites abritant les infrastructures mises en place par le projet ;
- (iii) Dimensionner les superficies des cultures de contre-saison en fonction des débits des puits afin de s'assurer que la disponibilité en eau est suffisante pour couvrir les besoins en eau des cultures ;
- (iv) Profiter de l'opportunité de la mise en œuvre du PADA et du PPAAO pour consolider les acquis du PUASA-2 et lancer la phase pilote du mécanisme novateur d'accès aux intrants spécifiques pour les producteurs de vivriers.

ANNEXES

Tableau 1 : Tableau de suivi des indicateurs des résultats intermédiaires du projet au 31 Décembre 2011

N°	Indicateurs	Unité	Valeur de référence (03/2010)	Valeur Cible (12/ 2011)	Valeur réalisée	Taux de réalisation (%)	Observations
Objectif de la mise en œuvre du projet: Accroissement de la production domestique de céréales (maïs et riz) dans la zone cible							
1	Production de riz dans l'aire du projet	Tonne	58.000	61.500 t (production additionnelle 43.500 t)	62.094 tonnes (production additionnelle 4.094 T)	(100,97%)	Cible atteinte
2	Production de maïs dans l'aire du projet	Tonne	190.000	202 000 (production additionnelle 12.000 t)	204 066 t (production additionnelle 14 066 t)	(101,02%)	Cible atteinte
3	Bénéficiaires directs	Nombre	-	15.500	17.659	113,93%	Cible atteinte
Composante 1: Fourniture d'intrants agricoles							
4	Quantité d'engrais achetée et distribuée aux producteurs	Tonne	-	3275	3.275		Quantité achetée et mise en place : 3.275 t Quantité consommée par les producteurs 2 589 t Stock résiduel 686 t (données d'inventaire)
5	Quantité de semences distribuée aux producteurs	Tonne	-	545 t)	784 (riz 320 t et maïs 464 t)	144%	Cible atteinte
6	Superficies emblavées et traitées avec les doses adéquates d'engrais	Ha	-	15.500	7.320 (6321 ha de maïs et 999 ha de riz)	47,23%	
7	Nombre de producteurs utilisant la dose adéquate d'intrants agricoles	Unité	-	15.500	4215	27,20%	
8	Superficies emblavées et traitées avec les doses adéquates d'engrais	Ha					
9	Adoption par les parties prenantes de la proposition des nouveaux mécanismes de distribution d'intrants	-	0	1	1		Nouveaux mécanismes à tester dans une zone pilote dans le cadre du PADA
10	Agents des CeRPA formés sur la gestion des stocks d'intrants	Nombre		169	169	100	
11	Membres des OP formés sur la gestion des stocks d'intrants	Nombre		77	77	100	
Composante 2: Promotion petits périmètres irrigués et infrastructures de stockage							
12	Superficies de petits périmètres irrigués aménagés dans la Vallée du Niger	Ha	-	2.000	2640	132	132% à cause de l'extension des superficies à aménager

N°	Indicateurs	Unité	Valeur de référence (03/2010)	Valeur Cible (12/ 2011)	Valeur réalisée	Taux de réalisation (%)	Observations
13	Superficies de petits périmètres irrigués aménagés dans les régions des Collines et de la Vallée du Mono - Couffo	Ha	-	1.000	2360	236	236% du fait de la réalisation de 200 puits artisanaux additionnels qui ont permis d'irriguer 1360 hectares de terres supplémentaires aménagées sous PUASA mais non équipées
14	Producteurs installés sur les petits périmètres irrigués aménagés	Unité	-	3.000	5044	168.13	168.13% (effectif des membres des groupements sur périmètres UE aménagés, établi par AGeFIB)
15	Puits artisanaux construits	Unité		200	400		
16	Motopompes installés			2.200	3.640		3.040 motopompes dont 2.640 pour équiper pour les puits tubés et 400 pour équiper les puits artisanaux
17	Magasins de stockage construits	Unité	-	35	35	100	100% sur base PV constat d'achèvement des travaux
18	Aires de séchage construites	Unité	-	70	48	68,57	68,57% sur base PV constat d'achèvement
19	Agents des CeRPA formés sur la gestion durable des aménagements	Unité		63	70 63	111	
20	Membres des OP et Elus locaux formés sur la gestion durable des aménagements	Unité		67	54	80,59	

Source : Données RSE/PUASA

Tableau 2 : Situation des bénéficiaires du PUASA 2

DEPARTEMENTS	PRODUCTEURS DE MAÏS			PRODUCTEURS DE RIZ			ENSEMBLE DES CULTURES		
	Producteurs « Hommes »	Producteurs « Femmes »	Ensembles des producteurs	Producteurs « Hommes »	Producteurs « Femmes »	Ensembles des producteurs	Producteurs « Hommes »	Producteurs « Femmes »	Ensembles des producteurs
ALIBORI	1089	41	1130	1797	233	2030	2 886	274	3.160
ATACORA	223	153	376	46	5	51	269	158	427
BORGOU	2818	198	3016	80	78	158	2 898	276	3 174
COLLINES	648	34	682	740	198	938	1 388	232	1 621
COUFFO	1378	536	1914	64	53	117	1 442	589	2 031
DONGA	879	152	1031	365	16	381	1 244	168	1 412
MONO	70	40	110	44	10	54	114	50	164
ZOU	101	18	119	28	1	29	129	19	148
ZONE PUASA 2	7.206	1.172	8.378	3.164	594	3.758	10.370	1.766	12.136

Tableau 3 : Variation des rendements des cultures

DEPARTEMENTS	RENDEMENTS MAÏS (T/Ha)						RENDEMENTS RIZ (T/Ha)					
	Superficies exploitées par les hommes			Superficies exploitées par les femmes			Superficies exploitées par les hommes			Superficies exploitées par les femmes		
	Rdt mini	Rdt moyen	Rdt maxi	Rdt mini	Rdt moyen	Rdt maxi	Rdt mini	Rdt moyen	Rdt maxi	Rdt mini	Rdt moyen	Rdt maxi
ALIBORI	1.647	2.128	2.238	1.200	1.450	1.600	4.100	4.850	4.975	3.000	3.540	4.400
ATACORA	1.250	1.750	1.825	900	1.190	1.300	3.400	3.650	4.356	3.150	3.450	4.100
BORGOU	1.845	2.242	2.941	1.300	1.575	1.800	3.430	3.860	4.133	3.050	3.400	3.900
COLLINES	868	1.680	1.943	750	1.050	1.250	3.661	4.372	4.739	2.700	3.375	4.450
COUFFO	910	1.726	1.811	650	900	1.100	2.476	2.760	3.663	3.500	3.900	4.200
DONGA	1.608	1.942	2.840	1.075	1.215	1.300	1.900	2.360	3.400	2.800	2.950	3.200
MONO	1.511	1.690	1.967	900	1.025	1.100	3.000	3.450	4.313	2.100	3.100	4.000
ZOU	1.057	1.105	1.655	866	917	1.057	2.800	3.503	3.943	2.400	2.850	3.100
ZONE PUASA 2	868	2.043	2.941	650	1.110	1.800	1.900	4.498	4.975	2.100	3.475	4.450

Source : Compilation Base des Données de l'« *Enquête sur les superficies et les rendements des cultures du riz et du maïs* » - PUASA 2 - Janvier 2012

Tableau 4 : Localisation des périmètres aménagés

Département / Communes	Arrondissement	Site	Superficie aménagée (ha)	Nbre de producteurs installés	Nbre de forages implantés	Nbre de puits artisanaux installés	Nbre de motopompes installées
Alibori 2640							
Malanville (1400 ha)	Tomboutou	Sinfaï Djidé 1 (Tomboutou 1)	45	45	45		45
		Sinfaï Djidé 2 (Tomboutou 1)	59	59	59		59
		Passé Djidé 1 (Tomboutou 2)	45	45	45		45
		Passé Djidé 2 (Tomboutou 2)	59	59	59		59
		Goun-goun Woïdi 1 (Goroundjindé)	38	38	38		38
		Goun-goun Woïdi 2 (Goroundjindé)	20	20	20		20
		Egoua 1 (Déguè-Déguè)	40	40	40		40
		Egoua 2 (Déguè-Déguè)	54	54	54		54
		Skawan-Zénon	35	35	35		35
	Molla	Tchatou 1	40	40	40		40
		Tchatou 2	30	30	30		30
		Molla	24	24	24		24
	Malanville	Lokofo 1 Bodjécali)	60	60	60		60
		Lokofo 2 (Bodjécali)	68	68	68		68
		Kakahaoukou (Kotchi)	50	50	50		50
		Kakahaoukou	45	45	45		45

Département / Communes	Arrondissement	Site	Superficie aménagée (ha)	Nbre de producteurs installés	Nbre de forages implantés	Nbre de puits artisanaux installés	Nbre de motopompes installées
		(Kotchi)					
		Galiel	59	59	59		59
		Monney	45	45	45		45
	Garou	Bangala (Garou 1)	59	59	59		59
		Bangala (Garou 1)	38	38	38		38
		Bangala 1 (Garou 2)	20	20	20		20
		Bangala 2 (Garou 2)	40	40	40		40
		Kambowo-Tounga	54	54	54		54
		Bangala 3	35	35	35		35
		Garoutédji	40	40	40		40
	Monkassa	Coin	30	30	30		30
		Monkassa	24	24	24		24
		Saïkoé	60	60	60		60
		Périmètre 1 & 2	68	68	68		68
	Guéné	Tombo	50	50	50		50
		Banité 1	45	45	45		45
		Banité 2	59	59	59		59
	Madécali	Madécali	45	45	45		45
		Dogoroua 1	59	59	59		59
		Dogoroua 2	38	38	38		38
Karimama (1240 ha)		Kargui 1	20	20	20		20
		Kargui 2	40	40	40		40
		Birni Lafia 1	54	54	54		54
		Birni Lafia 2	35	35	35		35
		Tondikoara 1	40	40	40		40
		Tondikoara 2	30	30	30		30
		Karimama 1	24	24	24		24
	Karimama	Karimama 2	60	60	60		60

Département / Communes	Arrondissement	Site	Superficie aménagée (ha)	Nbre de producteurs installés	Nbre de forages implantés	Nbre de puits artisanaux installés	Nbre de motopompes installées
	Bogo Bogo	Goroubéri	60	60	60		60
		Banikanni	25	25	25		25
		Bogo Bogo	10	10	10		10
		Torloh	60	60	60		60
	Kompa	Kompanti	50	50	50		50
		Garbékoaria	50	50	50		50
		Kompa	90	90	90		90
		Goungoubéri	60	60	60		60
	Mosey	Monsey	70	70	70		70
		Péchinga	100	100	100		100
Collines (2100 ha)							
Bantè(685)	Bantè Centre	Ferro-Irou Adjantè)	180	180		26	26
		Ferro-Lakou (Basson)	30	30		6	6
		Ayéджи (Basson)	75	75		15	15
		Djolodjo (Illélakoun)	225	225		13	13
	Gouka	Kpoba(Gouka Centre)	50	50		24	24
	Akpassi	Okéwo (Okoto)	50	50		10	10
	Koko	Akatakou (Idjokobo)	50	50		10	10
	Pira	Omidon Agbo (Idiogou)	25	25		5	5
Glazoué(865)	Magoumi	Houala 2 (Houala)	370	370		49	49
	Glazoué centre	Affécia 2 (Glazoué centre)	250	250		36	36
	Kpakpaza	Abiya (Yawa)	25	25		5	5

Département / Communes	Arrondissement	Site	Superficie aménagée (ha)	Nbre de producteurs installés	Nbre de forages implantés	Nbre de puits artisanaux installés	Nbre de motopompes installées
	Gomé	Kotobo (Gomé)	25	25		5	5
	Assanté	Houin	65	65		8	8
	Aklampa	Gbègbèlè (Aklampa)	55	55		11	11
	Zaffé	Offè (Zaffé)	45	45		9	9
	Ouèdèmè	Sogo	30	30		6	6
Savalou(400)	Tchètti	Otélé	50	50		10	10
		Adjoya	20	20		4	4
	Doumè	Allécréldji (Bèbiani)	50	50		10	10
	Ouessè	Akpakpo (Aglamidjodji)	50	50		10	10
	Djalloukou	Ekpomedji (Zounkpa)	50	50		10	10
	Kpataba	Alamilamidji (Codji)	30	30		6	6
		Assankon Dagodago (Miniki/Ekpa)	35	35		7	7
		Hlagodoèdji (Koutago)	15	15		3	3
	Ottola	Issin (Ottola)	20	20		4	4
	Lahotan	Godoédji (Awiankanmè)	20	20		4	4
	Gobada	Ahoho (Govi)	35	35		7	7
	Logozohè	Kogadji (Logozohè)	15	15		3	3
		Toganou (Naoudji)	10	10		2	2
Savè(150°)	Bessé	Akogon (Igbodja)	50	50		10	10
	Offè	Dani	15	15		3	3

Département / Communes	Arrondissement	Site	Superficie aménagée (ha)	Nbre de producteurs installés	Nbre de forages implantés	Nbre de puits artisanaux installés	Nbre de motopompes installées
		Dani (Igbaho)	10	10		2	2
		Gobé (Walè)	10	10		2	2
		Gobé (Ifèdoun 1)	10	10		2	2
	Plateau	Savè centre (Dakpa)	10	10		2	2
	Adido	Agbahoué (Jésugo)	20	20		4	4
		Agbahoué (Sourou)	10	10		2	2
	Diho	Diho (Sakin)	15	15		3	3
Couffo (120 ha)							
Aplahoué (30 ha)	Houndjago	Matékpè	30	30		6	6
Dogbo (50 ha)	Dévé	Agbonnou	50	50		10	10
Lalo (40 ha)	Tohou	Tohou	40	40		8	8
Mono (80 ha)							
Athiémé (40 ha)	Aguidahoué	Aguidahoué	20	20		4	4
	Kpinnou	Kpinnou	20	20		4	4
Grand-Popo (40 ha)	Sazué	Dadomè	20	20		4	4
	Gnito	Hèvitoué	20	20		4	4
Zou (60 ha)							
Zogbodomè (60 ha)	Dome	Tangbedji	60	60		12	12

Source : Données RA/PUASA

Tableau 5 : Localisation des infrastructures post- récolte

Département / Communes	Arrondissement	Site	Nbre de magasins de stockage	Nbre d'aires de séchage réalisées	Nbre de structures bénéficiaires	
Alibori						
Malanville	Toumboutou	Toumboutou	1			
		Goroundjindé	1			
		Dèguè-Dèguè	1			
	Malanville	Malanville	1			
	Garou	Garou 1		1	1	
		Garou 2			1	
		Kambowotounga			1	
		Garoutédji		1	1	
	Monkassa	Monkassa	1	2		
	Guéné	Goun-goun		1	2	
		Isséné			1	
	Madécali	Koaratédji		1		
		Kantro			1	
Madécali			1	2		
Karimama	Birni-Lafia	Kargui	1	3		
		Birni-Lafia 1	1	2		
		Birni-Lafia 2	1			
		Tondikoara	1	3		
	Karimama	Karimama	1	2		
		Goroubéri			1	
	Bogo-Bogo	Torloh	1			
	Kompa	Kompanti		1		
		Kompa		1		
	Monsey	Monsey		1		
Péchinga			1			
Collines						
Bantè	Bantè	Adjantè	1	2		
		Illélakoun		1		
		Basson			1	
	Akpassi	Okoto			1	
	Gouka	Gouka	1			
Savalou	Doumè	Bèbiani	1	1		

Département / Communes	Arrondissement	Site	Nbre de magasins de stockage	Nbre d'aires de séchage réalisées	Nbre de structures bénéficiaires
	Tchetti	Otélé		1	
	Ouesse	Aglamidjodji	1	1	
	Djalloukou	Zounkpa		1	
Glazoué	Magoumi	Houala	1	2	
	Glazoué	Glazoué	1		
	Kpakpaza	Yawa		1	
	Gomè	Gomè		1	
	Assanté	Houin		1	
	Aklamkpa	Aklamkpa	1	1	
Savè	Bessé	Igbodja	1	1	
Couffo					
Aplahoué	Houndjago	Houndjago		1	
Dogbo		Agbédranfo	1		
	Dévé	Dévé		1	
Lalo	Tohou	Tohou	1	1	
Mono					
Grand-Popo	Sazué	Sazué	1	1	
	Gninto	Gninto		1	
Athiémé	Aguidahoué	Togblo	1	1	
Zou					
Zogbodomé	Domè	Domè	1		
Zagnanado	Zagnanado	Bamè	1		
		Zonmon	1	2	

Source : Données RA/PUASA

Tableau 6 : Point des réalisations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) au 31 Décembre 2011

N°	Activités	Unité	Valeur de référence (03/2010)	Valeur Cible (12/2011)	Valeur réalisée	Taux de réalisation (%)	Observations
Sensibilisation							
1	Sensibilisation des agents des CeRPA des membres des OP et des Elus locaux sur la gestion environnementale et sociale	Nombre		80	78	97,5	
Renforcement des capacités							
2	Renforcement de capacités des agents d'encadrement sur les aménagements agricoles et la mécanisation des opérations culturales	Nombre		60	66	110	
3	Renforcement des capacités des agents des CeRPA et organisations de producteurs sur la fertilisation des champs de riz et de maïs dans les communes sous couverture du projet union européenne	Nombre		113	120	106,19	
4	Renforcement des capacités des agents des CeRPA et Organisations de producteurs sur les opérations de traitement phytosanitaire contre les ravageurs des cultures en végétation	Nombre		120	119	99,17	
Suivi du niveau de la nappe phréatique							
9	Installation des piézomètres sur les différents sites aménagés	Nombre		15	0	0	Après l'obtention de l'avis de non objection de la BM, les délais nécessaires pour commander et réceptionner les piézomètres avant la date de clôture du projet, ont été jugés insuffisants. Il a été projeté de commander les équipements sur le PADA.

Source : Données RSE/PUASA

Tableau 7 : Point des réalisations des actions de conception de nouveaux mécanismes institutionnels de distribution d'intrants aux producteurs de cultures vivrières

Activités	Prévisions initiales (2008 – 2011)	Réalizations				Taux de réalisation
		2009	2010	2011	Total durée du projet	
<i>Mission internationale pour la revue de la politique de promotion des cultures vivrières et des mécanismes de livraison</i>	2009 – 2010	-	-	-	-	0%
<i>Analyse des mécanismes existants et autres expériences acquises concernant la distribution d'intrants agricoles aux producteurs de cultures vivrières</i>	1 étude (2009 – 2010)		X		1	100%
<i>Proposition et adoption d'un nouveau mécanisme institutionnel pour la distribution d'intrants agricoles aux producteurs de cultures vivrières</i>	1 étude (2009 – 2010)		X	Opérationnalisation des recommandations de l'étude en cours	1	100%

Source : Données RSE/PUASA

Tableau 8 : Synthèse de la réalisation du Plan de passation des marchés au 15 Décembre 2011

Marchés	Prévisions initiales (2010 – 2011)	Réalizations			Taux de réalisation
		2010	2011	Total durée du projet	
Travaux					
Aménagement de 1000 hectares de terrains agricoles dans les Collines	1000		1.000	1.000	100
Aménagement additionnel de 640 ha de terrains agricoles dans la vallée du Niger	640		640	640	100
Construction de 200 puits tubés sur 2.000 hectares de périmètres irrigués dans les vallées du Couffo, Mono et du Niger	2000		2.000	2.000	100
Construction de 200 puits artisanaux sur 1.000 hectares de périmètres irrigués dans les Collines	200		200	200	200
Construction de 200 puits artisanaux additionnels	200		200	200	100
Construction de 35 magasins de stockage	35		35	35	100
Construction de 70 aires de séchage	70		48	48	68,57
Mise en place de 60 panneaux indiquant les sites d'intervention	60		60	60	100
Mise en place de 53 panneaux additionnels	53		53	53	100
Fournitures					
Achat, livraison et stockage à Allada de 2.400 tonnes d'engrais NPK et 875 tonnes d'urée	3275T		3275	3275	100
Transport de 2.400 T de NPK et 875 T d'urée	3275		3275	3275	100
Acquisition et installation de 2.200 motos pompes (avec ses accessoires) sur les puits tubés	2200		2.200	2.200	100
Acquisition de 840 motopompes additionnelles	840		840	840	100
Acquisition de deux véhicules 4x4 Station Wagon Diesel	2		1	1	50
Acquisition de mobiliers de bureau	1 lot		1 lot	1 lot	100
Acquisition de matériels informatiques	1 lot		1 lot	1 lot	100
Acquisition de fournitures de bureau	1 lot		1 lot	1 lot	100
Acquisition de 30 appareils GPS	30		30	30	100
Acquisition de 40 appareils GPS additionnels	40		40	40	100
Services de Consultants					
Révision du Cadre de Gestion Environnemental et Social	1		1	1	100
Opérationnalisation des propositions de mise en place d'un mécanisme novateur d'accès aux intrants	1		1	1	100
Etude de référence des indicateurs de suivi	1		1	1	100
Recrutement par entente directe de l'AGeFIB	1		1	1	100
Etude de l'évolution des prix des denrées alimentaires	1 (09 – 10/2011)		1	1	100

Marchés	Prévisions initiales (2010 – 2011)	Réalizations			Taux de réalisation
		2010	2011	Total durée du projet	
<i>Enquête d'estimation de la production du 1er cycle de production</i>	1 (09 – 10/2011)		1	1	100
<i>Appui des CeRPA à l'enquête d'estimation de la production</i>	1 (09 – 10/2011)		1	1	100
<i>Réalisation de films documentaires par une agence de communication</i>	1 (09 – 10/2011)		1	1	100
<i>Audit technique du PUASA</i>	1 (09 – 10/2011)		0	0	0
<i>Audit des comptes</i>	1 (09 – 10/2011)		1	1	100
<i>Elaboration du rapport d'achèvement</i>	1 (09 – 10/2011)		1	1	100
Renforcement des capacités					
<i>Atelier de renforcement des capacités sur la réalisation des aménagements sommaires</i>	60 personnes en 3 ateliers				
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur les opérations phytosanitaires contre les ravageurs des cultures des végétations</i>	120 personnes en 4 ateliers		119	119	99
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur la mécanisation des opérations culturales</i>	60 personnes en 3 ateliers		66	66	110
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur les itinéraires techniques du riz</i>	112 personnes en 3 ateliers		104	104	92,86
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur l'organisation de la commercialisation</i>	40 personnes en 2 ateliers		35	35	87
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur la fertilisation des champs de riz et de maïs</i>	113 personnes en 3 ateliers		120	120	106
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur les opérations post-récolte</i>	120 personnes en 2 ateliers		130	130	108
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA et organisation des producteurs sur la gestion des stocks d'intrants</i>	240 personnes en 6 ateliers		246	246	102.5
<i>Atelier de renforcement des capacités des Agents des CeRPA, des représentants des groupements des producteurs et des élus locaux sur la gestion environnementale</i>	80 personnes en 4 ateliers		78	78	97.5
<i>Atelier de renforcement des capacités sur la gestion durable des aménagements</i>	160 personnes en 4 ateliers		161	161	101,9

Source : Données SPM/PUASA

Tableau 9 : Situation du Crédit intrants au 31 Décembre 2011

N°	CeCPA	NPK MgO (Tonnes)	Urée (Tonnes)	Total engrais (Tonnes)	Valeur cession (FCFA)	Montant récupéré (FCFA)	Taux de récupération	Reste à récupérer (FCFA)
1	Parakou	70,0	25,0	95,0	20 900 000	20 900 000	100%	-
2	Tchaourou	69,7	25,0	94,7	20 834 000	20 834 000	100%	-
3	Malanville	215,0	85,0	300,0	66 000 000	65 780 000	100%	220 000
4	Karimama	190,0	70,0	260,0	57 200 000	57 200 000	100%	-
5	Kandi	100,0	35,0	135,0	29 700 000	15 857 000	53%	13 843 000
6	Gogounou	37,0	13,0	50,0	11 000 000	11 000 000	100%	-
7	Ndali	80,0	30,0	110,0	24 200 000	17 755 000	73%	6 445 000
8	Bembèrèkè	84,9	28,1	113,0	24 849 000	13 500 000	54%	11 349 000
9	Sinendé	131,0	44,0	175,0	38 500 000	31 500 000	82%	7 000 000
10	Kalalé	70,0	25,0	95,0	20 900 000	16 564 000	79%	4 336 000
11	Segbana	171,4	56,4	227,8	50 116 000	46 596 000	93%	3 520 000
12	Pèrèrè	70,0	25,0	95,0	20 900 000	18 220 000	87%	2 680 000
13	Nikki	31,3	25,0	56,3	12 386 000	6 853 000	55%	5 533 000
14	Banikoara	74,0	26,0	100,0	22 000 000	22 000 000	100%	-
TOTAL BORGOU-ALIBORI		1 394,3	512,5	1 906,8	419 485 000	364 559 000	87%	54 926 000
1	Djougou	90,0	30,0	120,0	26 400 000	26 400 000	100%	-
2	Matéri	40,0	15,0	55,0	12 100 000	12 100 000	100%	-
3	Bassila	79,6	30,0	109,6	24 112 000	24 112 000	100%	-
TOTAL ATACORA-DONGA		209,6	75,0	284,6	62 612 000	62 612 000	100%	-
1	Savè	14,0	6,0	20,0	4 400 000	4 400 000	100%	-
2	Savalou	96,5	33,7	130,2	28 644 000	26 191 000	91%	2 453 000
3	Glazoué	77,0	28,0	105,0	23 100 000	23 100 000	100%	-
4	Dassa	27,7	23,0	50,7	11 143 000	11 143 000	100%	-
5	Bantè	49,2	14,8	63,9	14 058 000	13 563 500	96%	494 500

N°	CeCPA	NPK MgO (Tonnes)	Urée (Tonnes)	Total engrais (Tonnes)	Valeur cession (FCFA)	Montant récupéré (FCFA)	Taux de récupération	Reste à récupérer (FCFA)
6	Zogbodomey	23,0	12,0	35,0	7 700 000	7 260 000	94%	440 000
TOTAL ZOU-COLLINES		287,4	117,4	404,8	89 045 000	85 657 500	96%	3 387 500
1	Athiémé	12,9	7,0	19,9	4 367 000	3 630 000	83%	737 000
2	Toviklin	23,0	12,0	35,0	7 700 000	7 690 000	100%	10 000
3	Aplahoué	13,0	7,0	20,0	4 400 000	4 400 000	100%	-
4	Houéyogbé	34,1	13,0	47,1	10 362 000	10 341 975	100%	20 025
5	Grand-Popo	28,0	13,0	41,0	9 020 000	7 909 000	88%	1 111 000
6	Klouekanmey	65,3	24,0	89,3	19 635 000	19 635 000	100%	-
7	Lalo	43,4	22,0	65,4	14 377 000	14 377 000	100%	-
8	Dogbo	52,0	18,0	70,0	15 400 000	13 860 000	90%	1 540 000
TOTAL MONO COUFFO		271,6	116,0	387,6	85 261 000	81 842 975	96%	3 418 025
CCR B		104,0	40,0	144,0	31 680 000	31 680 000	100%	-
TOTAL ZONE PUASA		2 266,8	860,9	3 127,7	688 083 000	626 351 475	91%	61 731 525

Source : Données ROPC/PUASA

Tableau 10 : Niveau de consommation du Don par catégorie de dépenses au 29 Février 2012

Catégorie de dépenses	Prévisions initiales (2010-2012)	Réalizations			Taux de réalisation
		2011	2012	Total durée du projet	
1. Catégorie 1: Biens, Fournitures, Consultant, formation et charges récurrentes					
Biens, Fournitures, Consultant, formation et charges récurrentes	3 700 000,00	2 896 920,00	858 150,00	3 755 070,00	
Total Catégorie 1	3 700 000,00	2 896 920,00	858 150,00	3 755 070,00	101,49
2 . Catégorie 2 : Sous subvention					
Sous subvention	800 000,00	650 070,00	0,00	650 070,00	
Total Catégorie 2	800 000,00	650 070,00	0,00	650 070,00	81,26
3 . Catégorie 3 : Travaux					
Travaux	2 000 000,00	280 720,00	1 199 400,00	1 480 120,00	
Total Catégorie 3	2 000 000,00	280 720,00	1 199 400,00	1 480 120,00	74,01
Non alloué		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses du projet	6 500 000,00	3 827 710,00	2 057 550,00	5 885 260,00	90,54

Source : Données RAF/PUASA

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour faire face à la crise alimentaire, le Gouvernement du Bénin sous l'égide du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), a initié le PUASA au début de l'année 2008, en lui assignant le mandat de contribuer à l'accroissement de la production domestique de céréales (maïs et riz), en vue d'atténuer l'impact à court terme de la flambée des prix sur les ménages et de renforcer l'accès des producteurs de cultures vivrières aux intrants agricoles dans le moyen et le long terme.

Ce Programme est appuyé depuis 2008 par plusieurs donateurs dont l'Union Européenne (UE), le dernier en date. Les fonds de Food Facility (FF) de la Commission Européenne (CE) d'un montant de 6.5 MEUR ont été alloués à la BM pour soutenir les activités du PUASA en 2010 et 2011.

L'appui de l'Union Européenne au PUASA est mis en œuvre à travers un don 6,5 millions d'Euros (Projet d'appui au PUASA_ Don EU FCRP TF 096893- BJ)

L'objectif du projet est d'accroître la production de céréales (principalement de maïs et de riz) dans trois régions du Bénin en continuant de faciliter l'accès des producteurs aux engrais et de développer les activités de petite irrigation.

Le projet s'appuie sur les expériences et leçons apprises aux cours des phases précédentes de mise en œuvre du PUASA.

L'objectif visé est le même que celui du programme gouvernemental, et le projet est mis en œuvre, à travers les trois composantes ci-après présentées.

Composante 1

Il s'agit de :

- a) Fournir 3.275 tonnes d'engrais et 545 tonnes de semences améliorées (dont riz : 245 et maïs : 300) à quelques 15 500 producteurs (dont 12 000 producteurs de maïs et 3 500 producteurs de riz), pour couvrir environ 15 500 hectares de céréales (12 000 hectares de maïs et 3 500 hectares de riz) et pour une production additionnelle attendue de 12 000 tonnes de maïs et 3500 tonnes de riz.
- b) Apporter un appui pour le pilotage de nouveaux mécanismes de livraison d'intrants axés sur le marché visant à garantir l'approvisionnement durable en intrants (engrais et semences) des producteurs de cultures vivrières.

Composante 2

Il s'agit de :

- a) réaliser 3 000 hectares de périmètres d'irrigation à petite échelle à base communautaire dans des Zones Ciblées, dont
 - 2000 hectares de périmètres équipés de 2 000 forages tubés et 2 000 motopompes dans la vallée du Niger,

- 1 000 hectares de bas-fonds aménagés équipés de 200 puits artisanaux maraîchers et 200 motopompes, et
- b) construire des infrastructures post-récolte dans les Zones Ciblées, notamment 35 magasins de stockage et 70 aires de séchage.

Composante 3

Il s'agit de :

- a) renforcer la capacité de l'UGP dans les domaines de la gestion, la coordination, l'administration, le suivi et l'évaluation du Projet, y compris les audits financiers et techniques, l'évaluation d'impact environnemental (et autres évaluations relatives à la protection de l'environnement) et
- b) renforcer la capacité des Producteurs et des Bénéficiaires des Sous-Projets, dans les domaines de l'utilisation d'engrais et le développement des périmètres d'irrigation à petite échelle à travers la fourniture de services consultatifs techniques et la formation.

Le projet arrivant à terme le 31 décembre 2011, le Gouvernement se doit de tirer les leçons de son exécution à travers la préparation d'un rapport d'achèvement. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente consultation pour assister le Gouvernement à faire le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés et évaluer les approches, les méthodes et les techniques mises en œuvre dans le cadre dudit projet. Les investigations qui seront menées dans le cadre de l'étude devront donner des indications précises sur les performances des bénéficiaires et des autres acteurs du projet ainsi que du Bénin (l'emprunteur) et des bailleurs de fonds (UE).

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif de la consultation est de formuler à l'attention du Gouvernement, à partir d'un regard extérieur et de manière indépendante, une opinion sincère sur la mise en œuvre du projet.

Trois objectifs principaux sont poursuivis :

- i) Evaluer la conformité de l'exécution du projet avec les objectifs et la description du projet à l'évaluation. Il s'agit de réaliser un inventaire et une analyse détaillée, exhaustive et indépendante de l'ensemble des activités du projet en termes :
 - d'exécution physique en se référant aux prévisions figurant dans le cadre de résultats du Projet contenu dans l'Accord de Crédit, pour chacune des composantes ;
 - de performance des différents organes de coordination et de gestion du projet ;
 - de performance (coût, bénéfices) des différents acteurs ayant participé à la réalisation du projet ;
 - de politique et de stratégie de développement retenue et des impacts effectifs sur la sécurité alimentaire ;
 - d'efficacité et de la qualité des relations entre l'Union Européenne et le Gouvernement dans l'exécution du projet.

- ii) Identifier les principales contraintes qui ont entravé l'exécution du projet (contraintes économiques, financières et institutionnelles) ;
- iii) Formuler les leçons à tirer de la mise en œuvre du projet en termes de :
 - conception et mise en œuvre du projet ;
 - viabilité et pérennisation des actions de projet ;
 - impact sur la politique de sécurité alimentaire et la politique de développement du pays.

3. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant procèdera à une analyse globale de l'ensemble du projet. Il appréciera la pertinence des objectifs initiaux visés par le PUASA et vérifiera si la stratégie est en adéquation avec la situation sur le terrain et si l'approche a permis d'atteindre les résultats escomptés. L'état d'exécution du projet devra être analysé de façon approfondie en examinant les réalisations ainsi que les difficultés rencontrées. Globalement, les éléments à apprécier pour atteindre les objectifs de la mission sont :

- a) le niveau d'exécution atteint en rapport avec les objectifs du projet et les indicateurs de performance de chaque composante tels que soulignés dans le cadre de résultats du Projet contenu dans l'Accord de Crédit ;
- b) les obstacles rencontrés par le projet pour la pleine réalisation des objectifs du projet et sa mise en œuvre complète tel que conçu ;
- c) le niveau d'implication effective et la performance de tous les acteurs et partenaires du projet ;
- d) l'utilisation et l'adéquation des ressources allouées aux activités du PUASA ;
- e) la compétence et l'efficacité des structures impliquées dans la gestion du projet y compris la gestion financière et la passation de marchés ;
- f) la viabilité et la pérennisation des actions du projet.

Pour cela, le consultant devra :

- 1) établir avec précision le niveau d'exécution du projet par composante, comparer les réalisations avec les prévisions du document du projet et déterminer les causes des écarts (positifs ou négatifs), analyser les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre ainsi que les écarts, et identifier les raisons principales qui ont favorisé ou entravé la réalisation des activités ainsi que l'efficience et le caractère approprié des actions ;
- 2) analyser les thèmes principaux touchant la pertinence du projet , le cadre institutionnel, la mise en œuvre, l'exécution, les performances, le renforcement de capacités institutionnelles, la réduction de la pauvreté, les impacts aux plans environnemental, social et économique ;
- 3) déterminer la viabilité économique et financière du projet (viabilité et pérennisation de l'ensemble des activités des bénéficiaires) ;
- 4) évaluer la durabilité du projet et déterminer son impact sur les plans environnementaux, sociaux (réduction de l'insécurité alimentaire), et

économiques (augmentation des revenus des populations ciblées, réduction de la pauvreté, dynamique de développement local, etc) ;

- 5) apprécier l'efficacité de l'organisation et de la gestion du projet sur le plan de sa composition, de son organisation, de la gestion du personnel, des qualifications du personnel local et des consultants, des rapports et de la suite donnée aux réactions des bénéficiaires, aux interventions du projet ;
- 6) apprécier la performance des organismes de financement et de supervision quant à la qualité de la supervision, l'efficacité de l'administration du prêt, l'aptitude à anticiper les problèmes et à fournir un appui à la mise en œuvre, la conformité des rapports, les recommandations et l'efficacité des mesures qui les ont suivies ;
- 7) apprécier la pertinence et l'efficacité des opérateurs spécialisés et de la formation donnée aux acteurs à la base et au personnel par rapport aux objectifs fixés, et la mesure dans laquelle ceux-ci ont été assignés d'après l'évaluation des besoins et ont été examinés par la suite afin de déterminer leur impact ;
- 8) déterminer quels facteurs et contraintes ont influencé la mise en œuvre du projet, notamment aux plans technique, de gestion, d'organisation institutionnelle et de politiques socioéconomiques, en plus des autres facteurs externes non prévus lors de la conception du projet ;
- 9) apprécier les résultats et l'impact du PUASA en termes de développement, sur la base des effets observés et prévisibles du projet pour les acteurs à la base, les institutions partenaires et au-delà. Il s'agit notamment des avantages perceptibles retirés par les bénéficiaires, en tenant compte des principes d'équité, de responsabilisation et de durabilité ;
- 10) apprécier les perspectives pour les acteurs, bénéficiaires directs et indirects, institutions partenaires, de prolonger ces impacts après la clôture du projet, compte tenu des hypothèses initiales ou nouvelles et des risques ;
- 11) faire une évaluation d'ensemble du rapport coût efficacité du projet ;
- 12) fournir un ensemble clair d'enseignements tirés de l'expérience, qui puissent être mis à profit dans le cadre de la Réponse Globale à la Crise alimentaire.

4. METHODOLOGIE

Le Consultant retenu définira clairement les méthodes et démarches qu'il entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la mission. Cependant l'approche méthodologique globale devra prendre en compte les points suivants :

- la revue documentaire ;
- éventuellement des entretiens avec les partenaires (organismes publics et privés et les bénéficiaires) ;
- la présentation du rapport provisoire à soumettre au Comité national d'évaluation deux (02) semaines après le démarrage de la mission ;

- la remise du rapport définitif qui tient compte des principales recommandations du Comité national d'évaluation au plus tard une (01) semaine après la réception des dites recommandations.

5. DUREE DE LA MISSION

La mission sera conduite sur une durée de dix-huit (18) jours ouvrables non compris les délais d'approbation par le commanditaire et s'étalera sur la période allant du 20 novembre au 15 décembre 2011.

Le consultant retenu pour la mission proposera un calendrier d'exécution détaillé des tâches prescrites pour le présent mandat en tenant compte des dates butoir ci-après :

- rapport provisoire du Consultant le 05 décembre 2011
- restitution du rapport provisoire le 10 décembre 2011
- rapport final le 15 décembre 2011

6. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra présenter les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir au minimum un diplôme universitaire (Bac + 5 au moins) ;
- Avoir au moins 10 années d'expériences pertinentes comportant une expérience prouvée dans la préparation et l'évaluation de projets financés sur ressources extérieures. l'évaluation de projets financés sur ressources IDA serait un atout;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la sécurité alimentaire ou du développement rural
- avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds et particulièrement celles de la Banque Mondiale.

7. DOCUMENTS A METTRE A LA DISPOSITION DU CONSULTANT

La Coordination du PUASA mettra à la disposition du consultant toute la documentation nécessaire sur l'origine du projet y compris les documents d'évaluation du projet et l'Accord de Crédit, les plans annuels de travail du projet, les plans de passations de marchés, les différents rapports d'exécution (technique et financière), les aide-mémoires de mission, de supervision. Autant de fois que chacun de ces documents ont été révisés, les versions originales et révisées seront mises à la disposition du consultant.

La Coordination facilitera aussi au Consultant l'accès aux différentes structures administratives et de tutelle et autres parties impliquées dans la mise en œuvre du projet au cas où cela s'avérera nécessaire.